



---

## 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

6<sup>e</sup> commission

Point 147 de l'ordre du jour

### **Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies**

### **Administration of justice at the United Nations**

New York, le 15 octobre 2021

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président OU Madame la Présidente,

Notre délégation est heureuse de constater que le Secrétaire général poursuit son engagement pour renforcer l'efficacité du système interne d'administration de la justice des Nations Unies. En cette période particulière de pandémie de Covid-19, nous saluons les efforts consentis par tout le personnel des Nations Unies. Nous prenons note avec satisfaction de la mise en place de nouveaux modes de travail et de communication permettant la poursuite des activités de sensibilisation et des échanges.

Le principe fondamental d'un accès à la justice en toute équité, transparence, efficacité et sans discrimination revêt une grande importance pour la Suisse. À ce titre, nous souhaitons souligner deux éléments en particulier : le **règlement des conflits du travail impliquant des non-fonctionnaires** et le **recours à la médiation** comme outil de résolution amiable des conflits.

**Premièrement**, nous rappelons que les effectifs de l'ONU en personnel non-fonctionnaire sont importants et que cette catégorie de personnel peut être confrontée aux mêmes problèmes sur le lieu de travail que les fonctionnaires. Il est donc essentiel d'assurer une protection et des voies de recours utiles à toutes les catégories de personnel des Nations Unies sans distinction. Un système de justice interne équitable, efficace et accessible à toutes et tous participe à la crédibilité de l'engagement de l'ONU pour le droit à l'égal accès à la justice et à l'état de droit.

La Suisse remercie le Secrétaire général des efforts qu'il ne cesse de fournir à cet égard. En particulier, nous prenons note avec intérêt des informations sur les cinq initiatives visant à améliorer la prévention et le règlement des différends impliquant des non-fonctionnaires. Nous soutenons vivement la proposition du Secrétaire général de régulariser le projet pilote et d'élargir le mandat du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies afin d'y inclure les non-fonctionnaires. La Suisse salue également toutes les initiatives visant à prévenir les différends et à faciliter l'accès aux dispositifs de règlement.

Notre délégation encourage le Secrétaire général à poursuivre son engagement dans ce domaine, tout en rappelant que l'accès à un mécanisme judiciaire de règlement des différends d'ordre professionnel fait toujours défaut pour la plupart des catégories de personnel non-fonctionnaire. Nous soulignons donc, à nouveau, l'importance de pouvoir garantir un accès à un recours effectif également pour cette catégorie de personnel.

**Deuxièmement**, nous souhaitons encourager un plus grand recours à la médiation en tant qu'outil de résolution amiable des conflits. Ce moyen de règlement des différends permet en effet de faciliter le dialogue et de désamorcer des situations conflictuelles. Il a en outre l'avantage de favoriser des solutions consensuelles tout en faisant l'économie de contentieux longs et coûteux. Relativement peu de conflits d'ordre professionnel au sein des Nations Unies font l'objet d'une médiation. Nous soutenons donc les trois recommandations du Conseil de justice interne qui visent à renforcer cet outil. Nous appuyons également le projet du Bureau des services d'ombudsman et de médiation qui prévoit que les parties à un conflit participent à une séance informative sur les principes et l'opportunité d'une médiation. Nous encourageons enfin le Secrétaire général à promouvoir le recours à la médiation pour toutes les catégories de personnel, y compris les non-fonctionnaires.

En conclusion, nous recommandons que le prochain rapport du Secrétaire général rende compte des progrès dans la mise en œuvre des cinq initiatives évoquées dans son rapport de juin 2021. L'accès des non-fonctionnaires à des mécanismes judiciaires équitables et efficaces pour régler des problèmes d'ordre professionnel doit continuer à faire l'objet de réflexions. Nous recommandons en outre que le prochain rapport du Secrétaire général fournisse des informations sur les moyens mis en œuvre afin d'encourager un plus grand recours à la médiation. Finalement, nous souhaitons que les questions relatives à l'administration de la justice soient maintenues à l'ordre du jour de la Sixième Commission.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr Chair OR Madam Chair,

The Swiss delegation is pleased to note the Secretary-General's ongoing commitment to strengthening the effectiveness of the UN's internal system for the administration of justice. We commend the efforts of all UN personnel in the particularly difficult circumstances of the COVID-19 pandemic. We recognise and appreciate the new working and communication methods that have been put in place to facilitate awareness-building activities and information sharing.

Switzerland attaches great importance to the basic principle that access to justice should be fair, transparent, effective and non-discriminatory. We therefore wish to highlight two key issues: the **resolution of employment disputes involving non-staff personnel** and the **use of mediation** as an informal dispute resolution mechanism.

**Firstly**, we note that there is a large number of non-staff personnel at the UN who may experience the same difficulties at work as staff members. It is therefore essential to ensure that effective safeguards are in place and remedies are available to all categories of UN personnel without distinction. A fair and effective internal administration of justice system that is accessible to all lends greater credibility to the UN's commitment to the right of equal access to justice and the rule of law.

Switzerland would like to thank the Secretary-General for his ongoing efforts in this area. In particular, Switzerland notes with interest the information provided on five initiatives to improve conflict prevention and dispute resolution for non-staff personnel. We strongly support the Secretary-General's proposal to

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706  
Tél. +1 212 286 1540, fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

formalise the pilot project and extend the mandate of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services to include non-staff personnel. Moreover, Switzerland welcomes all the initiatives aimed at preventing disputes and improving access to dispute resolution mechanisms.

The Swiss delegation urges the Secretary-General to maintain his commitment to achieving these goals, while noting that most categories of non-staff personnel still have no access to a justice mechanism for resolving work-related disputes. We therefore, once again, stress the importance of extending access to effective remedies to non-staff personnel.

**Secondly**, we would like to see more use of mediation as an informal dispute resolution mechanism. Mediation facilitates dialogue and reduces conflict. It also has the advantage of offering mutually acceptable solutions without the need for protracted and costly litigation. Relatively few workplace disputes at the UN are resolved through mediation. We therefore support the three recommendations made by the Internal Justice Council for strengthening mediation. We also support the proposal of the Office of the UN Ombudsman and Mediation Services for the parties to a dispute to be briefed on the principles and expediency of mediation. We therefore urge the Secretary-General to encourage the use of mediation for all personnel categories, including non-staff personnel.

In conclusion, we recommend that the Secretary-General's next report provides an update on progress in implementing the five initiatives outlined in the June 2021 report. Ensuring access for non-staff personnel to fair and effective justice mechanisms for resolving workplace disputes also requires further consideration. We also recommend that the Secretary-General's next report includes information on the means employed to increase the use of mediation. Finally, we would like issues related to the administration of justice to remain on the agenda of the Sixth Committee.

I thank you.